Page : 1/20

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

MOTOREX
Oil of Switzerland
Révision: 08.12.2023

Date d'impression: 08.12.2023

Numéro de version 5.0 (remplace la version 4.1)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/l'entreprise

· 1.1 Identificateur de produit

· Nom du produit: MOTOR START SPRAY

· UFI: SVFF-SEMQ-C00Y-XXA4

· 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées

Voir les détails des scénarios d'exposition en annexe.

Utilisation professionnelle d'additifs

Utilisation industrielle d'additifs

Utilisation privée d'additifs

Utilisation professionnelle des sprays

Utilisation industrielle de sprays

Utilisation privée de sprays

· Emploi de la substance / de la préparation

Uniquement pour manipulation adéquate.

Additif pour carburant

· 1.3 Renseignements concernant le fabricant qui fourni la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur:

MOTOREX AG

Bern-Zürich-Strasse 31, Postfach

CH-4901 Langenthal

Tel. +41 (0)62 919 75 75

www.motorex.com

· Représentatif unique en UE:

MOTOREX GmbH, Industrie Schmiertechnik, Bismarckstrasse 28, D-69198 Schriesheim

- · Service chargé des renseignements: msds@motorex.com
- 1.4 Numéro d'appel d'urgence:

TOX Info Suisse

Freiestrasse 16

CH-8028 Zürich

info@toxinfo.ch

Tel. +41 44 251 51 51

CH-numéro d'urgence 145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

· 2.1 Classification de la substance ou de la préparation

· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Aerosol 1	H222-H22	29 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
Acute Tox. 4	H302	Nocif en cas d'ingestion.
Skin Irrit. 2	H315	Provoque une irritation cutanée.
STOT SE 2	H371	Risque présumé d'effets graves pour le système nerveux central et les organes visuels.
STOT SE 3	H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Asp. Tox. 1	H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Aquatic Chronic	3 H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

(suite page 2)

- CH/FR

Page : 2/20

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

MOTOREX*
Oil of Switzerland
Révision: 08.12.2023

Date d'impression: 08.12.2023

Numéro de version 5.0 (remplace la version 4.1)

Nom du produit: MOTOR START SPRAY

(suite de la page 1)

- · 2.2 Éléments d'étiquetage
- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

· Pictogrammes de danger







GHS02 GHS07 GHS08

· Mention d'avertissement Danger

· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

oxyde de diéthyle

Hydrocarbures en C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% de n-hexane méthanol

Mentions de danger

H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H371 Risque présumé d'effets graves pour le système nerveux central et les organes visuels.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P101 Én cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P103 Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et

de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P301+P312 EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P405 Garder sous clef.

P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/ nationale/internationale.

2.3 Autres dangers

· Résultats des évaluations PBT et vPvB

· **PBT:** Non applicable. · **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· 3.2 Préparations

Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· Composants dangereux:		
	oxyde de diéthyle Flam. Liq. 1, H224; Acute Tox. 4, H302; STOT SE 3, H336, EUH019, EUH066	25-50%
	·	(cuito page 3)

(suite page 3)

Page: 3/20

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

MOTOREX*
Oil of Switzerland
Révision: 08.12.2023

Date d'impression: 08.12.2023

Numéro de version 5.0 (remplace la version 4.1)

Nom du produit: MOTOR START SPRAY

	(suit	e de la page 2)
CAS: 106-97-8	n-Butane	25-50%
EINECS: 203-448-7 Numéro index: 601-004-00-0	Flam. Gas 1A, H220; Press. Gas (Comp.), H280	
Reg.nr.: 01-2119474691-32		
Numéro CE: 921-024-6 Reg.nr.: 01-2119475514-35	Hydrocarbures en C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% de n-hexane	≥10-<20%
	Flam. Liq. 2, H225; Asp. Tox. 1, H304; Aquatic Chronic 2, H411; Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H336	
CAS: 74-98-6	propane	2,5-7,5%
EINECS: 200-827-9 Numéro index: 601-003-00-5 Reg.nr.: 01-2119486944-21	Flam. Gas 1A, H220; Press. Gas (Comp.), H280	
CAS: 67-56-1	méthanol	1-2,5%
EINECS: 200-659-6 Numéro index: 603-001-00-X	Flam. Liq. 2, H225; Acute Tox. 3, H301; Acute Tox. 3, H311; Acute Tox. 3, H331; STOT SE 1, H370	
CAS: 75-28-5	isobutane	1-2,5%
EINECS: 200-857-2	Flam. Gas 1A, H220; Press. Gas (Comp.), H280	
Numéro index: 601-004-00-0 Reg.nr.: 01-2119485395-27		

· Indications complémentaires:

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- · 4.1 Description des mesures de premiers secours
- Remarques générales:

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

· Après inhalation:

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

- · Après contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- · Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.

- · Après ingestion: Consulter immédiatement un médecin.
- 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- · 5.1 Moyens d'extinction
- · Moyens d'extinction:

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

- · 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation
- Formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
- · 5.3 Conseils aux pompiers
- · Equipement spécial de sécurité: Porter un appareil de protection respiratoire.

CH/FR

Page: 4/20

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

MOTOREX°
Oil of Switzerland
Révision: 08.12.2023

Date d'impression: 08.12.2023

Numéro de version 5.0 (remplace la version 4.1)

Nom du produit: MOTOR START SPRAY

(suite de la page 3)

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

• 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Porter un appareil de protection respiratoire.

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

· Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.

Récipient sous pression: A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C (par exemple, aux lampes à incandescence). Ne pas percer ou brûler, même après usage.

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
- Stockage:
- Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression.

- Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.
- · Autres indications sur les conditions de stockage:

Température de stockage recommandée (deg.C): ≤50°C

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

- · Classe de stockage: 2 B
- · 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- · 8.1 Paramètres de contrôle
- · Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

60-29-7 oxyde de diéthyle

VME (Suisse) Valeur momentanée: 1200 mg/m³, 400 ppm

Valeur à long terme: 1200 mg/m³, 400 ppm

106-97-8 n-Butane

VME (Suisse) Valeur momentanée: 7600 mg/m³, 3200 ppm

Valeur à long terme: 1900 mg/m³, 800 ppm

(suite page 5)

Page : 5/20

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

MOTOREX*
Oil of Switzerland
Révision: 08.12.2023

Date d'impression : 08.12.2023

Numéro de version 5.0 (remplace la version 4.1)

Nom du produit: MOTOR START SPRAY

74-98-6 pro	nnane	(suite de la pag
-	se) Valeur momentanée: 7200 mg/m³, 4000) nnm
Valeur à long terme: 1800 mg/m³, 1000 ppm		
67-56-1 me		
VME (Suiss	Se) Valeur momentanée: 520 mg/m³, 400 p Valeur à long terme: 260 mg/m³, 200 pp H B SSc;	
75-28-5 isc		
VME (Suiss	Se) Valeur momentanée: 7600 mg/m³, 3200 Valeur à long terme: 1900 mg/m³, 800 p	• •
DNEL		
60-29-7 ox	yde de diéthyle	
Oral	DNEL/general population/Systemic effects/Long-term	15,6 mg/kg/24h (consommateur)
Dermique	DNEL / Workers / Systemic effects / Long-term	44 mg/kg/24h (ouvrier)
	DNEL/general population/Systemic effects/Long-term	15,6 mg/kg/24h (consommateur)
Inhalatoire	DNEL / Workers / Systemic effects / Long-term	308 mg/m3 (ouvrier)
	DNEL/Workers/Systemic effects/acute- short term	616 mg/m3 (ouvrier)
	DNEL/general population/Systemic effects/Long-term	54,5 mg/m3 (consommateur)
67-56-1 me	éthanol	
Oral	DNEL/general population/Systemic effects/Long-term	8 mg/kg/24h (consommateur)
	DNEL/general pop/Systemic effects/ acute-short term	8 mg/kg/24h (consommateur)
Dermique	DNEL / Workers / Systemic effects / Long-term	40 mg/kg/24h (ouvrier)
	DNEL/Workers/Systemic effects/acute- short term	40 mg/kg/24h (ouvrier)
	DNEL/general population/Systemic effects/Long-term	8 mg/kg/24h (consommateur)
	DNEL/general pop/Systemic effects/ acute-short term	8 mg/kg/24h (consommateur)
Inhalatoire	DNEL / Workers / Systemic effects / Long-term	260 mg/m3 (ouvrier)
	DNEL/Workers/Systemic effects/acute- short term	260 mg/m3 (ouvrier)
	DNEL/Workers/Local effects/acute-short term	, ,
	DNEL / Workers / Local Effects / Longterm	, ,
	DNEL/general population/Systemic effects/Long-term	,
	DNEL/general pop/Systemic effects/ acute-short term	50 mg/m3 (consommateur)

Page: 6/20

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

MOTOREX Oil of Switzerland Révision: 08.12.2023

Date d'impression: 08.12.2023

Numéro de version 5.0 (remplace la version 4.1)

Nom du produit: MOTOR START SPRAY

DNEL (some and some) and offer the least of the state of	(suite de la page 5)	
DNEL/general pop/Local effects/acute- short term	50 mg/m3 (consommateur)	
DNEL/general population/Local effects/ Long-term	50 mg/m3 (consommateur)	
· PNEC		
60-29-7 oxyde de diéthyle		
PNEC / Aquatic organisms / Freshwater	2 mg/l (organismes aquatiques)	
PNEC / Aquatic organisms / Marine water	0,2 mg/l (organismes aquatiques)	
PNEC/Aquatic org/intermittent releases(freshwater)	1,65 mg/l (organismes aquatiques)	
PNEC/Aquatic organisms/Sewage treatment plant/STP	4,2 mg/l (organismes aquatiques)	
PNEC / Aquatic organisms / Sediment (freshwater)	9,14 mg/kg (organismes aquatiques)	
PNEC / Aquatic organisms / Sediment (marine water)	0,914 mg/kg (organismes aquatiques)	
PNEC / Terrestrial organism / Soil	0,66 mg/kg (organismes terrestres)	
67-56-1 méthanol		
PNEC / Aquatic organisms / Freshwater	20,8 mg/l (organismes aquatiques)	
PNEC / Aquatic organisms / Marine water	2,08 mg/l (organismes aquatiques)	
PNEC/Aquatic org/intermittent releases(freshwater)	1.540 mg/l (organismes aquatiques)	
PNEC/Aquatic organisms/Sewage treatment plant/STP	100 mg/l (organismes aquatiques)	
PNEC / Aquatic organisms / Sediment (freshwater)	77 mg/kg (organismes aquatiques)	
PNEC / Aquatic organisms / Sediment (marine water)	7,7 mg/kg (organismes aquatiques)	
PNEC / Terrestrial organism / Soil	100 mg/kg (organismes terrestres)	
· Composants présentant des valeurs limites biologie	ques:	
67-56-1 méthanol		
BAT (Suisse) 30 mg/l Substrat d'examen: Urine Moment du prélèvement: fin de l'exposition, de la période de travail, exposition de longue durée: après plusieurs périodes de travail Paramètre biologique: Methanol		

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition

- Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir rubrique 7.
- Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
- Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Eviter tout contact avec la peau.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

· Protection respiratoire:

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

Protection respiratoire en cas de formation d'aérosol ou de brouillard: utiliser un masque avec un filtre de type A2, A2 / P2 ou ABEK.

Protection des mains:

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

(suite page 7)

Page: 7/20

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

MOTOREX Oil of Switzerland Révision: 08.12.2023

Date d'impression : 08.12.2023

Numéro de version 5.0 (remplace la version 4.1)

Nom du produit: MOTOR START SPRAY

(suite de la page 6)

· Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

- · Protection des yeux/du visage Pas nécessaire.
- · Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales

État physique
Couleur:
Odeur:
Seuil olfactif:
Point de fusion/point de congélation:

Aérosol
Incolore
Genre éther
Non déterminé.
Non déterminé.

· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition

et intervalle d'ébullition Non applicable, s'agissant d'un aérosol.

Inflammabilité Non applicable.

Limites inférieure et supérieure d'explosion

Inférieure:
 Supérieure:
 Point d'éclair
 Non déterminé.
 Non déterminé.
 Non déterminé.

Température de décomposition:
 pH
 Non déterminé.
 Non déterminé.

· Viscosité:

· Viscosité cinématique Non déterminé.

Consistance

· **Dynamique:** Non déterminé.

Solubilité

· I'eau: Pas ou peu miscible

· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur

log) Non déterminé.

· Capacité thermique

· Pression de vapeur: Non déterminé.

Densité et/ou densité relative

• **Densité à 20 °C:** 0,64 g/cm³ (ASTM D 4052)

Densité relative
 Densité de vapeur:
 Non déterminé.
 Non déterminé.

· 9.2 Autres informations

· Aspect:

· Forme: Gaz liquéfié

· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité

• Propriétés explosives:

Le produit n'est pas explosif; toutefois, des

mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.

· Test de séparation des solvants:

· **VOC (CE)** 97,56 %

(suite page 8)

Page: 8/20

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

MOTOREX*
Oil of Switzerland
Révision: 08.12.2023

Date d'impression: 08.12.2023

Numéro de version 5.0 (remplace la version 4.1)

Nom du produit: MOTOR START SPRAY

(suite de la page 7)

· Changement d'état

· Taux d'évaporation: Non applicable.

 Informations concernant les classes de danger physique

· Substances et mélanges explosibles néant · Gaz inflammables néant

· **Aérosols** Aérosol extrêmement inflammable. Récipient

sous pression: peut éclater sous l'effet de la

chaleur.

· Gaz comburants néant · Gaz sous pression néant Liquides inflammables néant Matières solides inflammables néant · Substances et mélanges autoréactifs néant Liquides pyrophoriques néant Matières solides pyrophoriques néant Matières et mélanges auto-échauffants néant

· Substances et mélanges qui dégagent des

gaz inflammables au contact de l'eau néant . Liquides comburants néant . Matières solides comburantes néant . Peroxydes organiques néant

Substances ou mélanges corrosifs pour les

métaux néant · Explosibles désensibilisés néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.2 Stabilité chimique
- Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- · 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux:

Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- · 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
- · Toxicité aiguë Nocif en cas d'ingestion.

Valeurs LE	Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:		
60-29-7 ox	60-29-7 oxyde de diéthyle		
Oral	LD50	1.200-3.560 mg/kg (rat)	
	NOAEL	500 mg/kg/24h (rat)	
	LOAEL	2.000 mg/kg/24h (rat)	
Inhalatoire	LC50 / 4h	73.000 mg/l (rat)	
	LC50 / 4h	32.000 ppm (rat)	
	NOEL	20.000 ppm (rat)	
	NOAEC	3.300-20.000 ppm (rat)	

(suite page 9)

Page : 9/20

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

MOTOREX*
Oil of Switzerland
Révision: 08.12.2023

Date d'impression: 08.12.2023

Numéro de version 5.0 (remplace la version 4.1)

Nom du produit: MOTOR START SPRAY

		(suite de la pa
	NOEC	480 ppm (rat)
106-97-8 n		
Inhalatoire		1.442,738-1,443 mg/l (rat)
	LC50 / 15 min	
	LC50 / 2h	1.237 mg/l (souris)
	LC50 / 2h	520.400-539.600 ppm (souris)
	LC50 / 4h	658 mg/l (rat)
	NOAEC	4.000-16.000 ppm (rat)
	NOAEC	7,2-21,4 mg/l (rat)
	LOAEC	21,6 mg/l (rat)
	LOAEC	12.000 ppm (rat)
74-98-6 pro	opane	
Inhalatoire	LC50 / 15 min	1.442,738-1,443 mg/l (rat)
	LC50 / 15 min	800.000 ppm (rat)
	LC50 / 2h	1.237 mg/l (souris)
	LC50 / 2h	520.400-539.600 ppm (souris)
	NOAEC	4.000-16.000 ppm (rat)
	NOAEC	7,214-21,394 mg/l (rat)
	LOAEC	21,64 mg/l (rat)
	LOAEC	12.000 ppm (rat)
67-56-1 me	éthanol	
Oral	LD50	1.187-2.769 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	15.800 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50 / 6h	82,1-92,6 mg/l (rat)
	LC50 / 4h	115,9-130,7 mg/l (rat)
	NOAEC	1,3 mg/l (souris)
		6,66 mg/l (rat)
	NOEC	130 mg/m3 (souris)
		130 mg/m3 (rat)
75-28-5 isc	butane	
Inhalatoire	LC50 / 15 min	1.442,738-1,443 mg/l (rat)
		800.000 ppm (rat)
	LC50 / 2h	1.237 mg/l (souris)
	LC50 / 2h	520.400-539.600 ppm (souris)
	NOAEC	4.000-16.000 ppm (rat)
	NOAEC	7,214-21,394 mg/l (rat)
	LOAEC	21,641 mg/l (rat)
	LOAEC	12.000 ppm (rat)

- Corrosion cutanée/irritation cutanée Provoque une irritation cutanée.
- · Lésions oculaires graves/irritation oculaire
- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Sensibilisation respiratoire ou cutanée
- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Mutagénicité sur les cellules germinales
- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Cancérogénicité
- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 10)

Page: 10/20

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 - RS 813.11

Révision: 08.12.2023

Date d'impression: 08.12.2023

Numéro de version 5.0 (remplace la version 4.1)

Nom du produit: MOTOR START SPRAY

(suite de la page 9)

· Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition unique Risque présumé d'effets graves pour le système nerveux central et les organes visuels. Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- · Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition répétée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Danger par aspiration
- Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- · 11.2 Informations sur les autres dangers
- · Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

	té aquatique:	
60-29-	7 oxyde de diéthyle	
LC50	2.560 mg/l/96h (poisson)	
LC50	2.840 mg/l/48h (poisson)	
LC50	2.138 mg/l/14d (poisson)	
EC50	21.000-26.000 mg/l/3h (microorganisms)	
EC50	100 mg/l/72h (algae / cyanobacteria)	
EC50	100 mg/l/21d (Invertébrés aquatiques)	
NOEC	100 mg/l/21d (Invertébrés aquatiques)	
NOEC	100 mg/l/72h (algae / cyanobacteria)	
NOEC	33-42 mg/l/3h (microorganisms)	
LOEC	100 mg/kg/28d (Invertébrés aquatiques)	
LOEC	100 mg/l/48h (algae / cyanobacteria)	
106-97	-8 n-Butane	
LC50	24,1-147,5 mg/l/96h (poisson)	
LC50	14,2-69,4 mg/l/48h (Invertébrés aquatiques)	
EC50	7,7-19,4 mg/l/96h (algae / cyanobacteria)	
	6 propane	
LC50	24,11-147,54 mg/l/96h (poisson)	
LC50	14,22-69,43 mg/l/48h (Invertébrés aquatiques)	
EC50	7,71-19,37 mg/l/96h (algae / cyanobacteria)	
67-56-	1 méthanol	
LC50	15.400 mg/l/96h (poisson)	
EC50	15,492 g/kg/14d (Plantes terrestres)	
EC50	15,492 g/kg/21d (Plantes terrestres)	
EC50	5,683 g/kg/28d (Arthropodes terrestres)	
EC50	18.260 mg/l/96h (Invertébrés aquatiques)	
	22.000 mg/l/96h (algae / cyanobacteria)	
	12.700 mg/l/96h (poisson)	
NOEC	20 g/kg/21d (Plantes terrestres)	
NOEC	10 g/kg/28d (Arthropodes terrestres)	

- CH/FR

Page: 11/20

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

MOTOREX*
Oil of Switzerland
Révision: 08.12.2023

Date d'impression: 08.12.2023

Numéro de version 5.0 (remplace la version 4.1)

Nom du produit: MOTOR START SPRAY

		(suite de la page 10)
ſ	NOEC	208 mg/l/21d (Invertébrés aquatiques)
	NOEC	446,7 mg/l/28d (poisson)
Ī	75-28-5	5 isobutane
Ī	LC50	24,11-147,54 mg/l/96h (poisson)
	LC50	14,22-69,43 mg/l/48h (Invertébrés aquatiques)
	EC50	7,71-19,37 mg/l/96h (algae / cyanobacteria)

12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 12.2 Persistance et degradabilite ras d'autres informations importantes disponibles.			
· 12.3 Potentiel de bioaccumulation			
60-29-7 oxyde de dié	60-29-7 oxyde de diéthyle		
coefficient de partage	1,05-1,19 [] (log Kow) (Bioaccumulation)		
106-97-8 n-Butane			
coefficient de partage	coefficient de partage 1,09-2,8 [] (log Kow) (Bioaccumulation)		
74-98-6 propane	74-98-6 propane		
coefficient de partage	1,09-2,8 [] (log Kow) (Bioaccumulation)		
67-56-1 méthanol			
coefficient de partage	≤0,77 [] (log Kow) (Bioaccumulation)		
Biodégradabilité	>83 % (28d) (Biodégradabilité)		
75-28-5 isobutane	75-28-5 isobutane		
coefficient de partage	1,09-2,8 [] (log Kow) (Bioaccumulation)		
Biodégradabilité	100 % (28d) (Biodégradabilité)		

- · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · PBT: Non applicable.
- vPvB: Non applicable.
- · 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

- 12.7 Autres effets néfastes
- · Remarque: Nocif pour les poissons.
- Autres indications écologiques:
- · Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 1 (conformément à l'annexe 1 AwSV): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Nocif pour les organismes aquatiques.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· 13.1 Méthodes de traitement des déchets

· Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts. Pour le recyclage, s'adresser aux dépôts de déchets.

Rapportez le produit et/ou le récipient partiellement vidé dans son emballage d'origine au point de vente ou remettez-le à un point de collecte des déchets spéciaux.

Catalogue	· Catalogue européen des déchets			
16 05 04* gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des s dangereuses				
15 01 04	emballages métalliques			
15 01 10*	emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus			

(suite page 12)

Page: 12/20

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

MOTOREX*
Oil of Switzerland
Révision: 08.12,2023

Date d'impression: 08.12.2023

Numéro de version 5.0 (remplace la version 4.1)

Nom du produit: MOTOR START SPRAY

(suite de la page 11)

· Emballages non nettoyés:

· Recommandation:

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Conteneur vidangés peuvent contenir de vapeurs inflammables ou explosifs.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

· ADR/RID/ADN. IMDG. IATA UN1950

· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

· ADR/RID/ADN 1950 AÉROSOLS · IMDG AEROSOLS

· IATA AEROSOLS, flammable

· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

· ADR/RID/ADN



· Classe 2 5F Gaz. · Étiquette 2.1

· IMDG, IATA



· Class
 · Label
 2.1 Gaz.
 2.1

· 14.4 Groupe d'emballage

· ADR/RID/ADN, IMDG, IATA Non classé comme dangereux pour le transport

· 14.5 Dangers pour l'environnement

· Marine Pollutant: Non

· 14.6 Précautions particulières à prendre par

l'utilisateur

· Numéro d'identification du danger (Indice

Kemler):

· **No EMS:** F-D,S-U

• Stowage Code SW1 Protected from sources of heat.

SW22 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre: Category A. For AEROSOLS with a capacity above 1 litre: Category B. For WASTE AEROSOLS: Category C, Clear of living quarters.

• Segregation Code SG69 For AEROSOLS with a maximum capacity of

1 litre:

Attention: Gaz.

Segregation as for class 9. Stow "separated from"

class 1 except for division 1.4.

For AEROSOLS with a capacity above 1 litre: Segregation as for the appropriate subdivision of

class 2.

For WASTE AEROSOLS:

Segregation as for the appropriate subdivision of

(suite page 13)

Page: 13/20

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

MOTOREX*
Oil of Switzerland
Révision: 08.12.2023

Date d'impression: 08.12.2023

Numéro de version 5.0 (remplace la version 4.1)

Nom du produit: MOTOR START SPRAY

	(suite de la page
	class 2.
14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.
Indications complémentaires de transport:	
· ADR/RID/ADN	
Quantités limitées (LQ)	1L
Quantités exceptées (ÉQ)	Code: E0
	Non autorisé en tant que quantité exceptée
Catégorie de transport	2
Code de restriction en tunnels	D
IMDG	
Limited quantities (LQ)	1L
Excepted quantities (ÉQ)	Code: E0
,	Not permitted as Excepted Quantity
"Règlement type" de l'ONU:	UN 1950 AÉROSOLS, 2.1

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Ordonnance sur les produits chimiques (OChim, RS 813.11)

Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRPC, RS 814.81)

Ordonnance sur le transport des déchets (VeVa, RS 814.610)

Ordonnance du DETEC sur les listes de transport de déchets (VeVa, RS 814.610.1)

822.115, Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs - OLT 5 et 822.115.2, Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes sont à respecter.

822.111, OLT 1 et 822.111.52, Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité sont à respecter.

- · Directive 2012/18/UE
- · Substances dangereuses désignées ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- · Catégorie SEVESO P3a AÉROSOLS INFLAMMABLES
- · Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 150 t
- · Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 500 t
- · RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3, 69
- Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

- REGLEMENT (UE) 2019/1148
- Annexe I PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

60-29-7 oxyde de diéthyle

|3

· Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des droques entre la Communauté et les pays tiers

60-29-7 oxyde de diéthyle

(suite page 14)

3

Page: 14/20

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 - RS 813.11

Révision: 08.12.2023

Date d'impression: 08.12.2023

Numéro de version 5.0 (remplace la version 4.1)

Nom du produit: MOTOR START SPRAY

(suite de la page 13)

- · RÉGLEMENT (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone – ANNEXE I (Potentiel d'appau-vrissement de la couche d'ozone)
- · Classement des liquides pouvant polluer les eaux: classe B
- · **VOC (CE)** 97,56 %
- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel. La classification du mélange a été effectuée par calcul conformément aux règles énoncées à l'annexe I du règlement (CE) n ° 1272/2008.

Aucune instruction spéciale de formation pour assurer la protection de la santé humaine et de l'environnement n'est requise.

exigence de pureté

· Phrases importantes

- H220 Gaz extrêmement inflammable.
- H224 Liquide et vapeurs extrêmement inflammables.
- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
- H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
- H301 Toxique en cas d'ingestion.
- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H311 Toxique par contact cutané.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H331 Toxique par inhalation.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H370 Risque avéré d'effets graves pour les organes.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- EUH019 Peut former des peroxydes explosifs.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

- · Service établissant la fiche technique: Abteilung Produktsicherheit
- · Date de la version précédente: 05.12.2023
- · Numéro de la version précédente: 4.1
- Acronymes et abréviations:

Flam. Gas 1A: Gaz inflammables - Catégorie 1A

Aerosol 1: Aérosols - Catégorie 1

Press. Gas (Comp.): Gaz sous pression – Gaz comprimé

Flam. Lig. 1: Liquides inflammables - Catégorie 1

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2

Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3 Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

STOT SE 1: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 1 STOT SE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) - Catégorie 3

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration - Catégorie 1

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2 Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

* Données modifiées par rapport à la version précédente

Annexe: Scénario d'exposition 1

· Désignation brève du scénario d'exposition Utilisation industrielle d'additifs

(suite page 15)

Page: 15/20

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

MOTOREX*
Oil of Switzerland
Révision: 08.12,2023

Date d'impression : 08.12.2023

Numéro de version 5.0 (remplace la version 4.1)

Nom du produit: MOTOR START SPRAY

(suite de la page 14)

· Secteur d'utilisation

SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

· Catégorie du produit PC14 Produits de traitement des surfaces métalliques

· Catégorie du procédé

PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes.

PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

PROC18 Graissage/lubrification général(e) dans des conditions d'énergie cinétique élevée

PROC20 Utilisation de fluides fonctionnels dans les petits appareils

Catégorie de rejet dans l'environnement

ERC7 Utilisation de fluides fonctionnels sur les sites industriels

ERC9a Utilisation étendue du fluide fonctionnel (en intérieur)

ERC9b Utilisation étendue du fluide fonctionnel (en extérieur)

Description des activités/procédés considérés dans le scénario d'exposition

Voir la section 1 de l'annexe de la fiche de données de sécurité

- · Conditions d'utilisation
- · Durée et fréquence 5 jours de travail/semaine.
- Paramètres physiques
- Etat physique Liquide
- · Concentration de la substance dans le mélange La substance est le composant principal.
- Autres conditions d'utilisation
- · Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition de l'environnement Aucune mesure particulière n'est requise.
- Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur Pas nécessaire.
- · Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur pendant l'utilisation du produit

N'est pas applicable.

- Mesures de gestion des risques
- · Protection du travailleur
- · Mesures de protection organisationnelles Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Mesures techniques de protection Aucune mesure particulière n'est requise.
- Mesures personnelles de protection Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Mesures pour la protection du consommateur Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Mesures de protection de l'environnement
- · Air Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Eau Aucune mesure particulière n'est requise.
- Mesures pour l'élimination S'assurer que les déchets sont collectés et contenus.
- · Procédés d'élimination Eliminer les restes du produit avec les ordures ménagères.
- · Type du déchet Conteneur partiellement vide et sale
- · Estimation de l'exposition
- · Consommateur N'est pas pertinente pour ce scénario d'exposition.
- · Guide pour l'utilisateur en aval Pas d'autres informations importantes disponibles.

Annexe: Scénario d'exposition 2

- · Désignation brève du scénario d'exposition Utilisation professionnelle d'additifs
- · Secteur d'utilisation
- SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
- · Catégorie du produit PC14 Produits de traitement des surfaces métalliques

(suite page 16)

Page : 16/20

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

MOTOREX*
Oil of Switzerland
Révision: 08.12.2023

Date d'impression : 08.12.2023

Numéro de version 5.0 (remplace la version 4.1)

Nom du produit: MOTOR START SPRAY

(suite de la page 15)

· Catégorie du procédé

PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes.

PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

PROC18 Graissage/lubrification général(e) dans des conditions d'énergie cinétique élevée PROC20 Utilisation de fluides fonctionnels dans les petits appareils

· Catégorie de rejet dans l'environnement

ERC9a Utilisation étendue du fluide fonctionnel (en intérieur)

ERC9b Utilisation étendue du fluide fonctionnel (en extérieur)

Description des activités/procédés considérés dans le scénario d'exposition Voir la section 1 de l'annexe de la fiche de données de sécurité

- · Conditions d'utilisation
- · Durée et fréquence 5 jours de travail/semaine.
- Paramètres physiques
- Etat physique Liquide
- · Concentration de la substance dans le mélange La substance est le composant principal.
- · Autres conditions d'utilisation
- · Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition de l'environnement Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur Pas nécessaire.
- · Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur pendant l'utilisation du produit

N'est pas applicable.

- Mesures de gestion des risques
- · Protection du travailleur
- · Mesures de protection organisationnelles Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Mesures techniques de protection Aucune mesure particulière n'est requise.
- Mesures personnelles de protection Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Mesures pour la protection du consommateur Aucune mesure particulière n'est requise.
- Mesures de protection de l'environnement
- · Air Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Eau Aucune mesure particulière n'est requise.
- Mesures pour l'élimination S'assurer que les déchets sont collectés et contenus.
- · Procédés d'élimination Eliminer les restes du produit avec les ordures ménagères.
- · Type du déchet Conteneur partiellement vide et sale
- · Estimation de l'exposition
- · Consommateur N'est pas pertinente pour ce scénario d'exposition.
- · Guide pour l'utilisateur en aval Pas d'autres informations importantes disponibles.

Annexe: Scénario d'exposition 3

- · Désignation brève du scénario d'exposition Utilisation privée d'additifs
- · Secteur d'utilisation

SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs

- · Catégorie du produit PC14 Produits de traitement des surfaces métalliques
- Catégorie du procédé

PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes.

PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

PROC18 Graissage/lubrification général(e) dans des conditions d'énergie cinétique élevée

PROC20 Utilisation de fluides fonctionnels dans les petits appareils

· Catégorie de rejet dans l'environnement

ERC9a Utilisation étendue du fluide fonctionnel (en intérieur)

(suite page 17)

Page: 17/20

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

MOTOREX*
Oil of Switzerland
Révision: 08.12.2023

Date d'impression: 08.12.2023

Numéro de version 5.0 (remplace la version 4.1)

Nom du produit: MOTOR START SPRAY

(suite de la page 16)

ERC9b Utilisation étendue du fluide fonctionnel (en extérieur)

- · Description des activités/procédés considérés dans le scénario d'exposition Voir la section 1 de l'annexe de la fiche de données de sécurité
- · Conditions d'utilisation
- · Durée et fréquence 5 jours de travail/semaine.
- Paramètres physiques
- · Etat physique Liquide
- Concentration de la substance dans le mélange La substance est le composant principal.
- · Autres conditions d'utilisation
- · Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition de l'environnement Aucune mesure particulière n'est requise.
- Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur Pas nécessaire.
- · Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur pendant l'utilisation du produit

N'est pas applicable.

- Mesures de gestion des risques
- · Protection du travailleur
- · Mesures de protection organisationnelles Aucune mesure particulière n'est requise.
- Mesures techniques de protection Aucune mesure particulière n'est requise.
- Mesures personnelles de protection Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Mesures pour la protection du consommateur Aucune mesure particulière n'est requise.
- Mesures de protection de l'environnement
- · Air Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Eau Aucune mesure particulière n'est requise.
- Mesures pour l'élimination S'assurer que les déchets sont collectés et contenus.
- · Procédés d'élimination Eliminer les restes du produit avec les ordures ménagères.
- · Type du déchet Conteneur partiellement vide et sale
- · Estimation de l'exposition
- · Consommateur N'est pas pertinente pour ce scénario d'exposition.
- · Guide pour l'utilisateur en aval Pas d'autres informations importantes disponibles.

Annexe: Scénario d'exposition 4

- · Désignation brève du scénario d'exposition Utilisation industrielle de sprays
- · Secteur d'utilisation

SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

· Catégorie du produit

PC14 Produits de traitement des surfaces métalliques

PC34 Colorants pour textiles et produits d'imprégnation

- · Catégorie du procédé PROC11 Pulvérisation en dehors d'installations industrielles
- · Catégorie de rejet dans l'environnement

ERC8a Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur)

ERC8d Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en extérieur)

· Description des activités/procédés considérés dans le scénario d'exposition

Voir la section 1 de l'annexe de la fiche de données de sécurité

- · Conditions d'utilisation
- · Durée et fréquence 5 jours de travail/semaine.
- Paramètres physiques
- Etat physique Liquide
- · Concentration de la substance dans le mélange La substance est le composant principal.

(suite page 18)

Page : 18/20

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

MOTOREX*
Oil of Switzerland
Révision: 08.12.2023

Date d'impression : 08.12.2023

Numéro de version 5.0 (remplace la version 4.1)

Nom du produit: MOTOR START SPRAY

(suite de la page 17)

· Autres conditions d'utilisation

- · Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition de l'environnement Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur Pas nécessaire.
- · Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur pendant l'utilisation du produit

N'est pas applicable.

- · Mesures de gestion des risques
- Protection du travailleur
- · Mesures de protection organisationnelles Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Mesures techniques de protection Aucune mesure particulière n'est requise.
- Mesures personnelles de protection Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Mesures pour la protection du consommateur Aucune mesure particulière n'est requise.
- Mesures de protection de l'environnement
- · Air Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Eau Aucune mesure particulière n'est requise.
- Mesures pour l'élimination S'assurer que les déchets sont collectés et contenus.
- Procédés d'élimination Eliminer les restes du produit avec les ordures ménagères.
- Type du déchet Conteneur partiellement vide et sale
- Estimation de l'exposition
- · Consommateur N'est pas pertinente pour ce scénario d'exposition.
- · Guide pour l'utilisateur en aval Pas d'autres informations importantes disponibles.

Annexe: Scénario d'exposition 5

- · Désignation brève du scénario d'exposition Utilisation professionnelle des sprays
- · Secteur d'utilisation

SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

Catégorie du produit

PC14 Produits de traitement des surfaces métalliques

PC34 Colorants pour textiles et produits d'imprégnation

- Catégorie du procédé PROC11 Pulvérisation en dehors d'installations industrielles
- · Catégorie de rejet dans l'environnement

ERC8a Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur)

ERC8d Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en extérieur)

· Description des activités/procédés considérés dans le scénario d'exposition

Voir la section 1 de l'annexe de la fiche de données de sécurité

- · Conditions d'utilisation
- · Durée et fréquence 5 jours de travail/semaine.
- · Paramètres physiques
- · Etat physique Liquide
- Concentration de la substance dans le mélange La substance est le composant principal.
- · Autres conditions d'utilisation
- · Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition de l'environnement Aucune mesure particulière n'est requise.
- Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur Pas nécessaire.
- · Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur pendant l'utilisation du produit

N'est pas applicable.

(suite page 19)

Page: 19/20

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

MOTOREX*
Oil of Switzerland
Révision: 08.12.2023

Date d'impression : 08.12.2023

Numéro de version 5.0 (remplace la version 4.1)

Nom du produit: MOTOR START SPRAY

(suite de la page 18)

- Mesures de gestion des risques
- · Protection du travailleur
- · Mesures de protection organisationnelles Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Mesures techniques de protection Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Mesures personnelles de protection Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Mesures pour la protection du consommateur Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Mesures de protection de l'environnement
- · Air Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Eau Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Mesures pour l'élimination S'assurer que les déchets sont collectés et contenus.
- · Procédés d'élimination Eliminer les restes du produit avec les ordures ménagères.
- · Type du déchet Conteneur partiellement vide et sale
- Estimation de l'exposition
- · Consommateur N'est pas pertinente pour ce scénario d'exposition.
- Guide pour l'utilisateur en aval Pas d'autres informations importantes disponibles.

Annexe: Scénario d'exposition 6

- · Désignation brève du scénario d'exposition Utilisation privée de sprays
- · Secteur d'utilisation

SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs

Catégorie du produit

PC14 Produits de traitement des surfaces métalliques

PC34 Colorants pour textiles et produits d'imprégnation

- Catégorie du procédé PROC11 Pulvérisation en dehors d'installations industrielles
- · Catégorie de rejet dans l'environnement

ERC8a Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur)

ERC8d Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en extérieur)

Description des activités/procédés considérés dans le scénario d'exposition

Voir la section 1 de l'annexe de la fiche de données de sécurité

- · Conditions d'utilisation
- · Durée et fréquence 5 jours de travail/semaine.
- · Paramètres physiques
- · Etat physique Liquide
- · Concentration de la substance dans le mélange La substance est le composant principal.
- Autres conditions d'utilisation
- · Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition de l'environnement Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur Pas nécessaire.
- · Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur pendant l'utilisation du produit

N'est pas applicable.

- Mesures de gestion des risques
- · Protection du travailleur
- · Mesures de protection organisationnelles Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Mesures techniques de protection Aucune mesure particulière n'est requise.
- Mesures personnelles de protection Aucune mesure particulière n'est requise.
- Mesures pour la protection du consommateur Aucune mesure particulière n'est requise.
- Mesures de protection de l'environnement
- Air Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Eau Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Mesures pour l'élimination S'assurer que les déchets sont collectés et contenus.
- · Procédés d'élimination Eliminer les restes du produit avec les ordures ménagères.

(suite page 20)

Page: 20/20

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

MOTOREX*
Oil of Switzerland
Révision: 08.12.2023

Date d'impression : 08.12.2023

Numéro de version 5.0 (remplace la version 4.1)

Nom du produit: MOTOR START SPRAY

(suite de la page 19)

- · Type du déchet Conteneur partiellement vide et sale
- Estimation de l'exposition
- · Consommateur N'est pas pertinente pour ce scénario d'exposition.
- Guide pour l'utilisateur en aval Pas d'autres informations importantes disponibles.

CH/FR